



Moto-Club : U M AUBE
E-mail : M.SOT@ORANGE.FR
Téléphone : 06 11 42 82 60
Organisateur technique : SCHMIT ALEXIS
N° d'épreuve FFM : 180
Date : 14/05/2023
Lieu : RD 660 MONTGUEUX

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	CHANTIER DIDIER	Licence :	006311 /
Délégué FFM (Président de jury) -----	POMMIER THIERRY	Licence :	
Membre du Jury -----	TOULOUSE PASCAL	Licence :	023184 /
Membre du Jury -----	SOT JEAN CLAUDE	Licence :	124038 /
Commissaire technique responsable -	FERRAND JEAN-SEBASTIEN	Licence :	049206 /
Responsable du chronométrage -----	PORTIER JOSIANE	Licence :	185088 /

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 125 CC

Age ----- 18 ans minimum au cours de l'année
 Licences ----- NCO / Inter / LUE
 Cylindrée ----- 125 cc 2T
 Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	AMRANE KARIM		
Nombre de secouristes	16	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	TROYES	Temps de trajet (en min)	10 MNS

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT de MONTGUEUX**
Adresse **RD 660 la grange au rez**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1850**
Largeur minimum de la piste **6 METRES**
Largeur de la grille **38 METRES**
Longueur de la ligne droite de départ **100**
Nombre d'OCP* **20**
**Officiels Commissaires de Piste*

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10/02/2023**

UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE

Ass. Loi 1901 N° W103001279 affiliée à la F.F.M.
Agréée Jeunesse et Sports N° 8177
5 Grande Rue - 10440 TORVILLIERS
Tél. 06 11 42 82 60 - Siret 780 348 819 00027

VISA DE LA LIGUE

DATE: **08/03/2023**

P. O Ludovic DANIEL

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
43 Avenue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

VISA DE LA FFM

DATE: **20/03/2023**

NUMÉRO: **23/0262**



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...

Nombre de secouristes

Hôpital le plus proche

IDEM FRANCE

Nombre d'ambulance(s)

Temps de trajet (en min)

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **IDEM FRANCE**

Adresse

Caractéristiques :

Longueur du circuit

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre d'OCP*

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : **0**
En manche : **0**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **10/02/2023**

UNION MOTOCYCLISTE DE L'AUBE

Ass. Loi 1901 N° W10300278 affiliée à la F.F.M.
Agréée Jeunesse et Sports N° 8177
5 Grande Rue - 10440 TORVILLIERS
Tél. 06 11 42 82 60 - Siret 780 348 819 00027

VISA DE LA LIGUE

DATE: **08.03.2023**

LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
13 - rue Jean Moulin
54410 DOMMANGE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

VISA DE LA FFM

DATE: **20/03/2023**

NUMÉRO: **23/0262**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.fr
ffmoto.org